

aux transferts. A mon avis, beaucoup de gens ont été stupéfaits de voir que le Canada était à ce point en retard en matière de législation dans ce domaine.

Beaucoup de gens ont été étonnés d'apprendre qu'aucun gouvernement du Canada, antérieurement à ce projet de loi, n'avait obligé les compagnies privées, peu importe leur importance et leur influence, à déposer auprès du ministère leurs états financiers. Nous nous félicitons de cette mesure qui obligera toutes les compagnies publiques et privées dont l'actif ou le revenu annuel brut dépasse 3 millions de dollars, à déposer leurs états financiers annuels auprès du ministère.

Si le projet de loi avait été présenté il y a un demi-siècle ou même un quart de siècle, il aurait été acclamé bien haut par ceux qui se préoccupent de protéger les intérêts du consommateur. Mais nous ne sommes plus en 1920 ou en 1945. Les sociétés sont maintenant si puissantes que ce projet de loi n'assure plus une protection efficace aux Canadiens; déjà, il est dépassé. C'est un pas dans la bonne direction, mais ce n'est qu'un pas de tortue là où un pas de géant s'impose. Il nous incombe donc de faire ressortir les besoins du moment et les dispositions que le ministère devrait prendre.

Ce en quoi cette loi laisse beaucoup à désirer—je n'ai pas l'intention de parler de ses bons côtés car d'autres les ont exposés—si la loi pèche, c'est à cause de la cadence à laquelle l'économie nationale est devenue une chasse gardée des grandes sociétés, et surtout de puissantes compagnies étrangères ayant des usines filiales au Canada. Il suffit que je reprenne de façon succincte ce qu'a dit hier le chef de notre parti lorsqu'il a fait état de la réponse officielle donnée récemment à une question du député de Waterloo (M. Saltzman). Il a parlé des acquisitions par des étrangers d'entreprises canadiennes signalées dans le rapport annuel du directeur des enquêtes et recherches qui agit dans le cadre de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions. En 1963, il y a eu 35 mainmises sur des sociétés canadiennes; en 1964, le chiffre était de 87; en 1965, de 74; en 1966, de 74; en 1967, de 79; en 1968, il y a eu un bond pour atteindre 155, et 102 mainmises ont été effectuées en 1969. Il n'y a pas à faire de grand effort d'imagination, si l'on suit les journaux ces jours-ci, pour voir que le chiffre va encore augmenter considérablement.

Pendant que j'y suis, j'aimerais finir de rétablir les faits. Chaque fois qu'il est ques-

tion du député de Calgary-Nord (M. Williams), il semble être absent de la Chambre et introuvable. Je ne prendrai pas le risque de ne pas rétablir les faits et je le ferai même pendant son absence. Comme en fait foi le compte rendu, voici exactement ce qu'il a dit. Il se rendra peut-être compte que mon collègue, le député de Broadview (M. Gilbert), n'avait pas les oreilles bouchées lorsqu'il a entendu la déclaration suivante inscrite à la page 2339 du hansard. Le député de Calgary-Nord a dit:

Alors que le NPD gagne du terrain en Saskatchewan, non seulement dans les régions agricoles mais aussi dans les villes, les gens de l'Ouest craignent de devenir un avant-poste colonial non des États-Unis, mais du Canada central.

Notre intrépide et génial ami des Prairies qui voulait tout balayer sur son passage comme le «grand vent de l'Ouest» dans son attaque contre le NPD, a fait une splendide sortie de front mais a négligé un arrière magnifique et extrêmement vulnérable. En effet, dans sa fringale d'offensive contre le NPD, il a dit en réalité que l'Ouest du Canada craint de devenir un avant-poste colonial non des États-Unis, mais du Canada central. Un grand nombre d'entre nous craignons le Canada central, mais à comparer cette situation à la domination étrangère, l'annexion au Canada central présente beaucoup moins de dangers et de risques.

L'absorption de sociétés canadiennes et la rapidité avec laquelle ce phénomène s'étend ont une incidence grave qui a déjà été mentionnée, mais que je voudrais de nouveau souligner. L'aspect le plus inquiétant de ces absorptions, assorties du risque que court le Canada de devenir un pays d'industries secondaires, réside dans le fait que les décisions importantes pour les consommateurs de ce pays ne sont pas prises par des Canadiens, mais par des étrangers. Les grandes décisions touchant les consommateurs de notre pays sont prises par des étrangers. A témoignage, je citerai juste un passage d'une déclaration faite par quelqu'un qui est bien placé pour savoir ce qui se passe. Je tire cet extrait d'un article paru dans le *Star de Montréal* à la fin de l'an dernier. On y lit en partie ce qui suit:

● (4.00 p.m.)

...cette semaine, un fonctionnaire de l'une des plus importantes sociétés internationales déclarait en toute candeur:

«De toute évidence, nos niveaux de vie dépendent des décisions en matière d'investissement que prennent les propriétaires de nos sociétés.»